

Questions orales

[Français]

M. La Salle: Je l'ai dit, monsieur le président.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Il a accusé le ministre de «mentir délibérément» à la population. Que cette accusation vise ou non la Chambre et qu'elle vise ou non certains actes du ministre, j'estime qu'il est antiparlementaire qu'un député en accuse un autre d'avoir menti et que cette accusation doit être retirée.

Des voix: 3 heures.

[Français]

M. La Salle: Monsieur le président, si j'ai bien compris, vous me demandez de retirer mes paroles. Étant donné les engagements du ministre vis-à-vis des propositions qu'il a faites dans son budget, étant donné la façon dont il s'est comporté, je répète que c'est un menteur.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Sans prendre le temps d'examiner le compte rendu, je dirai que la période des questions ne peut continuer tant que le député n'aura pas retiré son accusation de mensonge à l'endroit du ministre, si c'est bien ce qu'il a dit. Sinon, je suis prêt à l'entendre. Toutefois, s'il a vraiment accusé le ministre de mensonge, je lui demande de retirer ses paroles. Autrement, la période des questions ne pourra continuer.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Du moins, je pense qu'il s'agit d'une question de Règlement, mais c'est peut-être autre chose.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): A la suite de la question soulevée à la Chambre par le ministre des Finances, Votre Honneur a d'abord réagi—et je suis sûr que vous l'avez fait délibérément—en disant qu'il fallait peut-être faire une distinction. Sincèrement, j'aimerais avoir quelques minutes pour étudier ce que Votre Honneur a dit au sujet de cette distinction. Il est maintenant 3 heures moins cinq. Je me demande si tout cela ne pourrait pas attendre jusqu'à 3 heures.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je n'ai pas entendu le député de Joliette dire qu'il n'avait pas accusé le ministre de «mentir délibérément». S'il a accusé le ministre de mentir, je lui demande de retirer ses accusations. S'il ne l'a pas fait, je lui demande de se justifier. Toutefois, s'il a bien proféré cette accusation, la période des questions ne se poursuivra pas tant qu'il ne l'aura pas retirée.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. La Salle: Monsieur le président, j'ai écouté avec attention vos commentaires, et avec tout le respect que je vous dois,

[M. l'Orateur.]

j'ai également écouté la présentation du ministre des Finances, ses objectifs, et la façon dont il s'est comporté vis-à-vis les accusations qu'il nous a portées. Nous avons toujours supporté l'unanimité de l'Assemblée nationale sur cette question. Le ministre des Finances s'est toujours appliqué à dire que nous supportions une mesure séparatiste ou une mesure qui visait à saper le fédéralisme, et c'était faux de faire une telle présentation. C'est pour cette raison que je répète que le ministre des Finances a menti délibérément depuis trois semaines sur cette question, et je ne retire pas mes paroles.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai pris une décision au sujet de l'accusation du député de Joliette. Il n'a d'aucune façon retiré ou atténué ce qu'il a dit en accusant un autre député d'avoir menti délibérément. Les délibérations de la Chambre ne se poursuivront pas tant que le député n'aura pas retiré ce qu'il a dit ou quitté la Chambre.

Des voix: Sortez!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je laisserai de côté la question de savoir ce que le député a dit ou ce qu'il doit faire. A mon avis, il ne serait pas très juste envers le reste de la Chambre d'interrompre la période des questions pour cette raison. Il me semble que, comme on le fait ordinairement dans le cas de la plupart des rappels au Règlement ou des divergences de vues, on devrait plutôt soulever la question à 3 heures.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Il restait quelques minutes à la période des questions, il est vrai. Par ailleurs, en faisant son allégation et ses déclarations, le député de Joliette a clairement tenu des propos déplacés à la Chambre à l'égard d'un autre député. Par conséquent, la Chambre ne fera rien d'autre jusqu'à ce que le député retire son observation ou s'excuse auprès de la Chambre pour avoir tenu ces propos antiparlementaires ou quitte la Chambre. S'il refuse de le faire, je devrai l'obliger à quitter la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, Votre Honneur vient de mettre les choses au point en ce qui concerne l'emploi du mot «menteur».

Des voix: Oh, oh!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'aimerais exposer les faits à Votre Honneur et le hasard prouvera ce que j'avance. Il y a d'autres députés à la Chambre. Avant que Votre Honneur soit nommé Orateur, on a bien des fois utilisé le mot «menteur» à la Chambre, tant du côté des ministériels que du côté de l'opposition. Nous pouvons nommer les députés qui l'ont fait à ce moment-là. Certains d'entre eux ne sont plus à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!